

numéro spécial Synthèse du dossier annuel 2010

Le dossier annuel de la Mrie en quelques mots ...

Par la mise en perspective de données quantitatives, et qualitatives, du regard de professionnels et de la parole de personnes directement concernées par des situations de pauvreté, précarité, exclusion en Rhône-Alpes, le Dossier Annuel de la Mrie représente un apport essentiel pour les acteurs de la lutte contre l'exclusion. Il propose ainsi une analyse des causes et conséquences de ces phénomènes par la mise en dialogue de points de vue différents, dont celui des personnes concernées. **Notre objectif est que cet outil contribue à inspirer les décisions qui feront reculer l'exclusion.**

Les thèmes de travail et dates des réunions de veille pour le prochain Dossier annuel de la Mrie seront précisés sur notre site internet www.mrie.org fin juin. Pour améliorer notre travail de veille et d'interpellation, nous avons **besoin de votre implication dans ces temps de réflexion**. N'hésitez pas à nous rejoindre et/ou à nous faire part de vos réflexions, travaux et initiatives à : mrie@mrie.org.

Pour télécharger gratuitement notre Dossier annuel 2010 rendez-vous sur notre site internet : www.mrie.org.

Revenus et insertion

Partie I du dossier annuel 2010
Pages 7 à 34

Peu d'indicateurs rendent compte de l'impact de la crise

C'est traditionnellement du point de vue monétaire que nous approchons les phénomènes de pauvretés, précarités, exclusions. L'exercice est toutefois difficile car si le contexte économique régional est particulièrement préoccupant depuis fin 2008, les statistiques disponibles sont globalement antérieures à la crise.

13,4% de personnes pauvres en France et près de **813 000 rhônalpins** en situation de pauvreté monétaire en 2007

INSEE

En 2007¹ une personne est considérée comme pauvre si ses revenus mensuels sont inférieurs à 908€². En France, 13,4% de la population est concernée, soit 8,3 millions de personnes et 7,2% des français vivent avec moins de 757€ par mois. On

constate également une augmentation des situations de surendettement en 2009, avec 744 000 ménages concernés en France.

A partir d'une extrapolation régionale du taux de pauvreté national, nous pouvons dire que près de 813 000 rhônalpins sont en situation de pauvreté monétaire en 2007. On compte également plus de 201 000 bénéficiaires des principaux minima sociaux à fin 2008.

La pauvreté ne recule donc pas notre région, elle se radicalise. Le fossé entre les plus pauvres et les plus riches se creuse. De même, on observe encore des disparités territoriales, l'est de la région est toujours moins touché par la précarité que l'ouest et le sud.

¹ Dernières statistiques disponibles à ce jour

² Ce seuil évoluant en fonction de la taille du ménage.

...D'où la nécessité de prendre en compte les observations des professionnels et des personnes concernées

Les indicateurs statistiques de pauvreté monétaire présentant un certain nombre de limites (antériorité, changement de mode de calcul, etc.), il est important de les croiser avec des données plus qualitatives. Les professionnels de terrain et les personnes concernées par des situations de précarité ou d'exclusion apportent beaucoup à la connaissance. La méthode du « connaître avec pour agir ensemble » nous semble plus que jamais pertinente. Les acteurs de terrain perçoivent ainsi clairement les effets de la crise, ils notent une précarisation accrue en 2009 et une extension de la pauvreté à des populations jusqu'alors moins concernées ou moins visibles (travailleurs pauvres, personnes âgées, femmes, jeunes).

Emploi, formation, éducation

Partie II du dossier annuel 2010
Pages 35 à 72

Profils de populations davantage touchées

Taux de pauvreté des 18-24 ans :

- 20% pour les hommes
- 24% pour les femmes

CNAF mars 2010

Le taux de pauvreté des femmes est plus élevé que celui des hommes (14% contre 12,8%). La situation est d'autant plus difficile pour les mères de familles monoparentales freinées

dans l'accès à l'emploi par des problèmes de mode de garde. La situation des enfants, « victimes collatérales » de la pauvreté, nous interpelle également et c'est pourquoi nous lançons un travail en 2010 sur « enfance et précarité ».

Les personnes âgées sont actuellement davantage touchées par la précarité. La région compte près de 29 000 bénéficiaires du Minimum Vieillesse en 2008³. Les associations confirment la précarisation des personnes âgées et notamment des femmes qui vivent seules et sont parfois contraintes de reprendre un travail, leur pension étant trop faible. Ajoutons à ces difficultés financières, celles liées au logement (y compris l'accès aux maisons de retraite) et à la santé pour les personnes âgées précaires dépendantes.

Le Revenu de Solidarité Active : entre non recours et complexité

En France au 31 décembre 2009 le RSA a été versé à 1,7 millions de foyers, soit 3,6 millions de personnes couvertes par le RSA

CNAF mars 2010

Au niveau national et régional on constate une montée en charge du dispositif, tout en restant bien en deçà des prévisions : il y a 2 à 3 fois moins

de bénéficiaires que prévu, ce qui pose la question du non recours et de ses causes. Des interrogations et résistances s'observent également sur le terrain, de la part de professionnels. La complexité du dispositif interroge dans un contexte difficile, ainsi que les risques liés à la variation des droits et devoirs d'un mois sur l'autre et la possibilité de récupérer des indus sur les autres prestations.

Néanmoins, le RSA activité constitue un réel complément de ressources et contribue ainsi à sortir de la pauvreté les travailleurs à faibles revenus. En outre, la participation des bénéficiaires dans le dispositif constitue aussi une avancée positive, elle permet de redynamiser les bénéficiaires et de faire évoluer les pratiques des professionnels.

³ Le minimum vieillesse s'élève à 667€ par mois pour une personne seule

La pauvreté et l'exclusion structurelles qui existaient avant la crise ont été impactées par elle, comme une nouvelle couche de neige vient tasser la précédente. Notre attention est donc prioritairement portée sur l'impact des phénomènes conjoncturels sur la pauvreté structurelle, ce qui est particulièrement important en termes d'emploi.

En 2009, tous les indicateurs régionaux du marché de l'emploi sont « au rouge »

Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2009 :
France métropolitaine 9,6%
Rhône-Alpes 9%

INSEE

Au 4^{ème} trimestre 2009 le taux de chômage en Rhône-Alpes atteint les 9% et en janvier 2010

on compte plus de 414 000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondus.

A ces nombreux demandeurs d'emploi s'ajoutent ceux qui composent le « halo du chômage » qui représente fin 2009, 3,4 millions de personnes en France⁴.

Face à cette croissance du nombre de demandeurs d'emploi, la pression exercée à leur encontre s'intensifie. Tout se passe comme si la pression qui pèse sur ceux qui doivent chercher un emploi augmentait en proportion inverse de la capacité à leur en proposer.

Des publics plus fragiles : focale sur les jeunes et les femmes

« L'accès à l'emploi des jeunes a diminué de 12% en un an et même de 18,7% pour les emplois durables »

Union régionale des Missions Locales

Les jeunes sont plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles et ont fortement subi l'impact de la crise.

La hausse des inscriptions de demandeurs

d'emploi à Pôle Emploi est nettement plus importante pour les hommes que pour les femmes sur la période récente, qui sont plus concernées par la précarité dans l'emploi et le sous-emploi. Combien cependant renoncent, découragées sans être comptabilisées ? En outre, les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail persistent.

⁴ Nombre de personnes qui souhaiteraient travailler qu'elles soient ou non disponibles dans les deux semaines et qu'elles recherchent ou non un emploi.

Précarité et pauvreté au travail

Ce sont les plus précaires qui subissent les effets de la crise de plein fouet : les intérimaires ont été les premiers amortisseurs, les CDD ont suivis. Comment éviter, en période de crise, qu'un consensus de fait ne s'installe pour le maintien de l'emploi stable au détriment des plus précaires ?

L'auto-entreprenariat a connu un essor considérable en 2009, mais beaucoup s'appuient sur ce nouveau statut pour dénoncer un risque de précarisation renforcée sous couvert de promotion de l'initiative et de la responsabilité individuelle. Cependant, ce statut constitue « *un progrès indéniable par sa simplicité, sa gratuité et l'opportunité d'officialisation d'une activité ou de développement d'un complément d'activité* » (directeur régional de l'ADIE⁵). Il facilite l'accès à la création d'entreprise de public précaires.

La précarité de l'emploi a fait plonger dans la pauvreté de nombreux travailleurs. L'étude menée sur la région par le PER CAF⁶ et une

Fin 2008, **82 200 allocataires** des CAF Rhône-Alpes/Auvergne sont en situation de pauvreté au travail

PER CAF

grande partie des CAF Rhône-Alpes/Auvergne montre que fin 2008, 82 200 ménages allocataires de la CAF sont en situation de pauvreté au travail, ce qui représente plus de 233 000 Rhônalpins dont les revenus sont inférieurs à 903€. De plus, la crise a poussé une partie de ces travailleurs pauvres hors de l'emploi, certains se sont alors retrouvés au RSA socle et non pas au RSA activité comme on pouvait s'y attendre.

L'impact de la crise sur les territoires rhônalpins

Les départements qui étaient jusqu'alors les moins frappés par le chômage ont connu une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et du taux de chômage et ce, en particulier pour les territoires très industrialisés comme Yonnax dans l'Ain ou la Vallée de l'Arve en Haute-Savoie. L'observation de la situation sur trois territoires témoins particulièrement touchés⁷ souligne l'impact et les conséquences de la crise. C'est à partir des territoires et des populations qu'il convient donc de penser le dialogue social et l'accès à l'emploi des plus précaires.

Dispositifs et politiques d'emploi

En 2009, on observe un redémarrage du nombre d'emplois aidés dans le secteur non-marchand. Ces postes aidés permettent de créer du pouvoir d'achat et de relancer l'activité mais les chômeurs qui en ont le plus besoin tendent à en être écartés. Vu la profondeur de la crise, le cercle de ceux qui peuvent y prétendre s'est élargi et comprend de plus en plus de personnes qualifiées que les employeurs préfèrent recruter.

Malgré une demande croissante, une grande partie des SIAE⁸ a été conduite en 2009 à limiter le nombre d'heures de travail (ou de postes de travail) proposés aux chômeurs en difficulté, même si des organisations, dans certains territoires ou dans certains secteurs d'intervention (travaux de bâtiment notamment), résistent mieux.

La formation, un luxe hors de portée ?

Pour des raisons multiples, on constate que le dispositif de formation professionnelle rend service très majoritairement aux plus qualifiés et aux plus « stables ». Il ne constitue pas un droit offert à tous de se prémunir contre les aléas professionnels, ou de retrouver pleinement ses potentiels dans la recherche d'un emploi. Les personnes dont l'emploi s'est éloigné ou qui occupent un emploi précaire sont paradoxalement celles qui ont le moins accès au dispositif de formation professionnelle.

« Le parcours vers l'emploi, ça commence à l'école »

Parce que le parcours vers l'emploi commence bien souvent à l'école il nous semble important de souligner l'importance du travail à mener auprès de jeunes, notamment en termes de « décrochage scolaire ». En amont de l'action, il faut développer une connaissance partagée pour qu'habitants, citoyens, parents, puissent agir avec les professionnels. C'est cette démarche des « regards croisés » qu'a lancé la ville de Pierre Bénite sur les questions éducatives et dont nous présentons les premiers enseignements. Dans le même esprit, en Rhône-Alpes, trois territoires se sont engagés dans un projet éducatif intitulé « *en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir* » pour lequel la MRIE coordonne et anime la réflexion via un groupe de travail en lien avec l'action-recherche-formation nationale.

⁸ Structure d'Insertion par l'Activité Economique

⁵ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

⁶ Pôle d'Expertise Régional

⁷ La vallée de l'Arve, le bassin stéphanois et la commune de Feyzin sur l'agglomération lyonnaise

Habitat, logement, hébergement

Partie III du dossier annuel 2010
Pages 73 à 114

Quelle demande ? Quels demandeurs ?

La demande de logement s'accroît et l'offre de logements sociaux n'est pas suffisante pour y répondre, notamment dans les grandes agglomérations où la pénurie est particulièrement criante. Les délais d'attente s'étendent⁹ et on observe une paupérisation des demandeurs sur l'ensemble des territoires.

Les besoins en logement des jeunes sont particulièrement importants et ils rencontrent de nombreux freins à l'accès au logement : délai d'attente, non recours au parc social, prix des loyers, offre de logement social pas forcément adaptée, préjugés à leur égard, etc.

Même en situation de crise, les demandeurs ne sont pas prêts à accepter n'importe quel logement et la question des refus de logements sociaux interroge les acteurs. Devant la difficulté des démarches et face aux lenteurs du système¹⁰, les demandeurs sont aussi nombreux à faire « marche arrière » en cours de procédure et à se retirer des circuits.

Quelle offre de logement pour les ménages pauvres ?

Le parc accessible aux plus pauvres se rétrécit chaque année, malgré les efforts consentis. Le parc social régional comprend (au 1^{er} janvier 2008) 45,5% de logements accessibles aux plus défavorisés. Or, les démolitions concernent surtout ces types de logements et elles sont supérieures aux nouveaux logements très sociaux livrés chaque année. Ce qui interpelle aussi, c'est le décalage entre le nombre de logements sociaux financés et le nombre de logements sociaux nouvellement mis en service. Même si l'on compte 2 à 3 ans entre le financement et la mise en service, ce décalage persiste et reste important.

Le taux de mobilité du parc reste également très faible. Cela est notamment dû au vieillissement, à la paupérisation des occupants du parc HLM et à l'écart toujours plus important entre les loyers du parc social et ceux du parc privé. Les prix des loyers ne cessent d'augmenter et même si ce parc loge de nombreux ménages pauvres¹¹, il est de plus en plus difficile d'y accéder et/ou de s'y maintenir, les aides au logement ne suivant pas la hausse des loyers et des charges.

⁹ Délai théorique de 46 mois sur le Rhône

¹⁰ La communauté Urbaine de Lyon, l'Etat et les différents organismes travaillent à l'élaboration d'un fichier commun de la demande, afin de simplifier les démarches.

¹¹ 33,4% des ménages pauvres sont locataires de ce parc en Rhône-Alpes, « *Le rôle social du parc privé* », réseau des PACT Rhône-Alpes, novembre 2009

L'accès social à la propriété quant à elle, ne concerne pas en priorité les ménages les plus modestes et peut comporter certains risques : endettements, développement de copropriétés dégradées, phénomènes de périurbanisation, etc.

Un budget logement trop imposant aux lourdes conséquences

La précarité énergétique, qui résulte à la fois de la précarité économique, du mal-logement et du coût de l'énergie, concerne aujourd'hui environ 3,4 millions de ménages en France selon le groupe de travail « précarité énergétique » du Grenelle de l'environnement¹². Les demandes de FSL¹³ pour le paiement des factures d'énergie s'accroissent sur la région et de nombreux ménages sont amenés à restreindre leur consommation ou se retrouvent menacés de coupures d'énergie, qui peuvent avoir de lourdes conséquences.

On constate également une croissance des mesures d'expulsions locatives sur la région. Même si le nombre d'expulsions effectives est très inférieur au nombre de commandements à quitter les lieux¹⁴, elles ont augmenté de 166% en 10 ans, malgré une politique de prévention des expulsions qui se renforce.

Le Droit Au Logement Opposable

Au 31 octobre 2009, 6 045 dossiers DALO ont été déposés en Rhône-Alpes

DREAL Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, au 31 octobre 2009, 5 121 dossiers logement ont été déposés pour 924 concernant l'hébergement, ce qui

reste très en deçà des estimations. Ce décalage s'explique notamment par un manque d'information, la complexité du dispositif, le manque de formation des professionnels et les réticences des personnes en amont. Néanmoins, le DALO a permis le relogement effectif et plus rapide de nombreux ménages (40% de dossiers favorables en Rhône-Alpes au 31/10/09).

Les motifs de recours sont révélateurs de la crise du logement : on observe l'importance des expulsions, des ménages sans logement autonome et les difficultés de mutation dans le parc HLM. Les recours pour un hébergement donnent également à voir l'ampleur de la crise : 40% des ménages prioritaires concernant un hébergement sont en fait des demandeurs de logement et ont été réorientés, faute d'autre solution à leur proposer¹⁵.

¹² Selon la définition retenue est considéré comme pauvre énergétiquement tout ménage dont la part des revenus dédiée aux factures d'énergie est supérieure ou égale à 10% de ses revenus.

¹³ Fond de Solidarité Logement

¹⁴ En 2008 787 expulsions pour 5 823 commandements

¹⁵ Selon le comité de suivi DALO

En 10 ans, 166% d'expulsions avec intervention de la force publique en Rhône-Alpes

Préfectures Rhône-Alpes

Dossier annuel 2010

Synthèse

Du manque de logement à l'habitat précaire : le secteur de l'hébergement en crise

Face à une crise du logement persistante et au développement récent de la prise en charge des sans-abri, les structures sont saturées, les nuitées d'hôtels s'institutionnalisent et de nombreux partenaires regrettent à la fois le manque de flexibilité de certaines structures et le manque de structures « adaptées ». Dans ce contexte de crise, les centres d'hébergement et les accueils de jour sont fortement sollicités et leur rôle fondamental doit être souligné.

Entre logement et hébergement se développe une zone d'ombre constituée de solutions précaires qui se trouvent souvent entre illégalité et grande précarité et qui constitue bien souvent le dernier rempart avant la rue.

Santé et précarité dans l'accès aux droits et aux soins

Partie IV du dossier annuel 2010
Pages 115 à 158

Interpellés par nos partenaires quant à l'absence de thématique « santé » dans notre Dossier Annuel et par des inquiétudes formulées autour d'un accès aux droits qui « se resserre », une réflexion partenariale a été investie cette année autour de cette thématique.

Des dispositifs spécifiques se développent face au renforcement des difficultés d'accès aux droits et aux soins

Dans le secteur sanitaire, les professionnels attestent d'une complexification croissante des procédures et interpellent sur la recrudescence de contrôles, notamment en direction des plus pauvres. De plus en plus de justificatifs sont demandés afin d'ouvrir des droits à la Couverture Maladie Universelle (CMU), pour une ouverture moins rapide. Par ailleurs, le souci de rentabilité et les contraintes budgétaires conduisent à des réformes qui réduisent l'offre de soins¹⁷. Ceux qui ne peuvent prétendre à la CMU Complémentaire peinent à accéder aux complémentaires-santé par manque d'information et de lisibilité. Mais c'est pour les étrangers que les difficultés sont les plus prégnantes. Les conditions d'accès à l'Aide Médicale Etat (AME)¹⁸ se sont fortement endurcies.

« Une forte attention est portée au contrôle budgétaire, à la rentabilisation au détriment de la qualité du soin »

Médecin responsable
d'une PASS

En parallèle, des initiatives institutionnelles et associatives se développent sur la région pour favoriser l'information et l'accès aux droits des publics en situation de précarité : accueils spécifiques dans les CPAM, accompagnements associatifs sur leurs lieux de vie, mise en place d'aide de proximité sur certaines communes¹⁹ ou organisation « d'actions santé » dans des quartiers « défavorisés ».

Pratiques discriminatoires et non recours : des freins supplémentaires à une « bonne santé »

Les refus de soins de professionnels de santé touchent plus fortement les personnes à faibles revenus. Alors que la loi prévoit que les bénéficiaires de la CMU et l'AME soient pris en charge par tout médecin et dispensés d'avance de frais et de dépassements d'honoraires, la réalité est trop souvent différente. Parce que ces pratiques freinent les personnes dans leurs démarches de soins, une politique de lutte contre les discriminations est mise en œuvre localement par les acteurs de la Politique de la ville. Toutefois, ces avancées restent insuffisantes et le non recours aux droits et aux soins reste prégnant. Il s'explique aussi par le manque d'information sur les droits, la complexité des dispositifs, la cherté de certains soins, et touchent de plein fouet les jeunes et les personnes âgées.

Des lieux de soins spécifiques pour les populations en situation de précarité

Diverses réponses se mettent en place pour favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, tels que des hébergements avec prise en charge des problèmes de santé ou des dispositifs spécifiques aux addictions et troubles mentaux. L'action des 37 Permanences d'Accès aux Soins de Santé de la région, qui proposent une prise en charge médico-sociale des personnes sans droits ouverts, mérite d'être soulignée. Ces structures devenues indispensables, souffrent de moyens limités et d'un manque de visibilité. Leur action est renforcée par d'autres lieux de soins (comme ceux de Médecins du Monde), néanmoins ces structures doivent conserver leur rôle passerelle et permettre l'accès au droit commun.

Enjeux de la concertation : habitants – institutions – professionnels

Les structures se resserrent sur leurs prérogatives premières et refusent (essentiellement par manque de moyens) de gérer les sollicitations qui ne rentrent pas dans leur champ premier d'action. La communication est plus difficile et les relations semblent parfois se crispier, notamment entre les associations et institutions. Pour favoriser les échanges entre acteurs, des réponses se développent en particulier autour des « ateliers santé ville » et d'initiatives citoyennes. La formation, la spécialisation des professionnels médicaux et sociaux ainsi que la création de lieux de soins et d'information sont à encourager. Mais c'est avant tout le rapprochement et la co-construction de réponses entre habitants, professionnels et institutions qu'il convient d'engager.

¹⁷ Tarification à l'activité, mise en place du « parcours de soins », franchises médicales

¹⁸ Couverture santé destinée aux personnes en situation irrégulière en France depuis plus de 3 mois.

¹⁹ Via les adultes relais ou médiateurs santé.



L'action culturelle dans la lutte contre la précarité

Partie V du dossier annuel 2010
Pages 159 à 179

Sollicités depuis plusieurs années par nos partenaires, nous avons décidé d'introduire dans ce dossier une analyse sur les enjeux qui agitent le champ de l'action culturelle dans la lutte contre la précarité, à travers un travail partenarial rassemblant divers acteurs (artistes, travailleurs sociaux, militants, représentants de l'Etat, collectivités locales).

Accès à la culture et aux pratiques culturelles : une tendance au renforcement des clivages

Une enquête du ministère de la culture publiée fin 2009 souligne que la moitié des français n'ont fréquenté aucun équipement culturel dans l'année. L'enquête ne met malheureusement pas l'accent sur les différences selon le milieu social qui sont pourtant spectaculaires²⁰. Par exemple, si 41% des cadres sont allés au moins une fois au théâtre dans l'année, cela ne concerne que 9% des ouvriers²¹. Très peu nombreux sont ceux qui ont souligné ce renforcement des clivages sociaux dans les pratiques culturelles.

Serait-ce le signe d'un renoncement général et silencieux à l'accès pour tous, en particulier les plus précaires, aux pratiques culturelles ?

Les actions culturelles dans la lutte contre la précarité

En ce qui concerne l'action culturelle dans la lutte contre la précarité, il y a ceux pour qui les questions culturelles sont centrales dans l'insertion sociale, économique, citoyenne et ceux pour qui c'est une question secondaire. Force est de constater que, malgré ou en dépit de la loi de 1998 qui institue la culture comme un droit fondamental, cette seconde vision prime encore dans le domaine de la lutte contre l'exclusion en France. Dans ce contexte, les acteurs engagés dans des actions culturelles de lutte contre la précarité sont contraints de devoir en permanence justifier l'utilité de leur action. Dans ce domaine la culture est rarement considérée en tant que telle mais plutôt comme un outil au service d'autres finalités comme par exemple la réussite éducative ou la prévention de la délinquance.

²⁰ Cette enquête base son analyse plutôt sur les différences selon l'âge et les générations

²¹ « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », La Découverte, Ministère de la Culture et de la Communication.

Or, l'action culturelle, qu'elle se réalise dans le cadre de la lutte contre la précarité ou non, a d'abord une finalité culturelle et c'est en fonction de cet objectif qu'il est urgent de construire des indicateurs d'évaluation pertinents.

Le financement public des actions culturelles de lutte contre la précarité s'annonce sous des auspices plutôt moroses. Aussi, beaucoup notent l'enjeu crucial de mobiliser les institutions culturelles : « le droit commun

« On est sans cesse dans l'injonction de devoir justifier les effets de ces actions (...) c'est une question qui n'est jamais posée dans le cadre de l'action culturelle traditionnelle : les gens qui vont à l'opéra personne ne leur demande ce que ça produit chez eux ni à quoi ça leur sert »

Veille culture

culturelles peut venir de l'initiative des financeurs comme de celle des acteurs engagés sur le terrain. Comment recréer des marges de manœuvre ?

L'action culturelle, facteur de transformation sociale

« Les gens pensent qu'il suffit aux pauvres d'avoir un bout de toit et un morceau de pain pour les rendre heureux. Le toit et le pain sont importants mais la culture est essentielle. Elle donne du sens à la vie, elle donne envie de se battre. »

*Feuille de route
Quart Monde n°376,
septembre 2008*

(...) c'est aussi le budget des institutions culturelles qui mangent 97% des budgets (...). Si on ne les mobilise pas on sera contraints de faire avec les 3% restants et on fera quoi avec 3% ? »

Cette mobilisation des institutions

Différentes expérimentations montrent qu'autour de l'œuvre une vraie rencontre est possible entre des personnes de milieux sociaux et culturels différents.

Les actions culturelles et les pratiques artistiques

constituent aussi un moyen pour les personnes de remettre du sens dans leurs parcours souvent chaotiques et de replacer leur vécu individuel dans une histoire collective.

L'action culturelle permet aussi aux personnes engagées de développer leur capacité à intervenir dans le débat public : c'est un chemin de citoyenneté.

L'action culturelle, et plus encore la pratique artistique en ce qu'elle est création, est aussi une forme de résistance et de lutte contre la violence. Violence que constitue notamment la précarité et l'insécurité qu'elle engendre.